

Département du NORD

Arrondissement de DUNKERQUE

Canton d'HAZEBROUCK

COMMUNE D'HAVERSKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 058/2023

Séance du vendredi 15 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le vendredi quinze décembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 15 décembre dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents :

Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints,

Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Maxime ROSKOSCHNY, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY

Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Mme Domitille DENEUVILLE, ayant donné procuration à Mme Brigitte DELANNOY

Mme Justine DURETETE, ayant donné procuration à Mme Catherine WILLEMS

Était absent :

M. Bertrand TRINEL

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h00

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant

OBJET : MUTUELLE COLLECTIVE – CONVENTION TRIPARTITE ET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

VU :

Le dispositif de mutuelle collectif mis en place par la Communauté de Communes Flandres Lys (CCFL) et L'Association Mission Santé Sociale (MISS)

La proposition de convention émanant de la CCFL pour la mise à disposition de l'un espace de permanence

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;
Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :
(14 voix POUR)**

- **AUTOISER** Madame le Maire à signer la convention tripartite entre le CCFL et l'association MISS
- **FIXER** la redevance d'occupation à 10€ la demi-journée
- **CHARGER** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

